

Quand les collectivités s'engagent pour l'égalité femmes-hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des dix objectifs de la politique de la ville inscrits à l'article 1^{er} de la loi Lamy de 2014. Comment les collectivités s'organisent-elles pour concourir à cet objectif ? Illustration avec deux collectivités : Grenoble-Alpes Métropole, représentée par Anne-Laure Carrier, chargée de mission égalité femmes-hommes, et la Ville de Saint-Priest (commune de la Métropole de Lyon), par la voix d'Olivier Pipard, directeur de projet politique de la ville et copilote du plan de lutte contre les discriminations.

Quels sont les enjeux autour de l'égalité femmes-hommes (F/H) dans votre contrat de ville ?

Anne-Laure Carrier : Tout d'abord, Grenoble-Alpes Métropole est engagée par sa signature de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale¹. Dans le contrat de ville, l'égalité F/H est identifiée comme un axe transversal prioritaire et on retrouve au fil du contrat des enjeux attachés à cette problématique, que ce soit des enjeux liés à l'accès à l'emploi et à la levée des freins pour les publics les plus éloignés ; aux questions de mixité filles-garçons, à la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'accès aux soins ; à la place des femmes et des hommes dans l'espace public... Il s'agit en réalité d'enjeux qui dépassent la politique de la ville : les inégalités de genre transcendent toute la société française. Néanmoins dans les quartiers populaires, les inégalités entre les femmes et les hommes peuvent être aggravées par le cumul de difficultés, ou bien opérer différemment du fait qu'elles interagissent avec d'autres facteurs de discrimination.

Olivier Pipard : À Saint-Priest, la question de l'égalité F/H ne fait pas l'objet d'une thématique spécifique mais est inscrite comme préoccupation majeure dans la démarche du plan de lutte contre les discriminations, au même titre que le critère de

l'âge, de l'origine... L'enjeu prioritaire est la déconstruction de la logique articulant les stéréotypes aux préjugés. Car ce sont les préjugés qui consolident les inégalités qui, à leur tour, confortent les mécanismes discriminatoires. Il nous semble par ailleurs primordial d'appliquer à l'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes le principe de responsabilisation, inscrit au cœur de la démarche de notre plan de lutte contre les discriminations : tous les acteurs jouent un rôle dans le schéma d'ensemble, personne ne s'y soustrait. Mais, pas de culpabilisation non plus : chaque acteur n'est pas celui sur lequel repose l'intégralité de la réponse.

Quelles sont les actions les plus significatives conduites dans ce domaine ?

Anne-Laure Carrier : La politique de la Métropole est principalement centrée sur l'accompagnement des acteurs du territoire dans leurs changements de regard et de pratiques, avec le développement d'un centre-ressource : la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Elle accompagne tout type de projet et d'acteur sur ces questions et anime un réseau des collectivités qui est aussi un lieu d'échanges et de qualification pour les élu.e.s et technicien.ne.s des 49 communes. D'autre part, la Métropole a mis en place un « réseau partenaire égalité » dans le cadre

du plan de lutte intercommunal contre les discriminations. En ce qui concerne les actions financées dans le cadre du contrat de ville, on peut citer les projets du planning familial visant à animer des débats sur des questions touchant particulièrement les femmes. On peut également évoquer les actions de lutte contre les violences faites aux femmes, menées par des associations.

Olivier Pipard : J'en citerai deux :

- l'exposition « No Clichés » : réalisée en 2018 par un collectif d'habitants accompagnés dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations. Elle met en avant les stéréotypes ;
- la formation « Développement de l'esprit critique et autodéfense intellectuelle » dispensée par le Cortecs² auprès d'une vingtaine de professionnels des équipements publics de la ville et du secteur socio-éducatif.

Comment travaillez-vous cette question avec les élus, vos collègues et les partenaires du contrat de ville ?

Anne-Laure Carrier : Au cours des échanges entre professionnels de la Métropole, ou avec les porteurs de projets et les financeurs, nous cherchons à apporter un regard « égalité F/H » complémentaire à l'expertise thématique (culture, éducation, emploi, etc.). Nous essayons d'accompagner les porteurs de projets vers une prise en compte accrue de ces enjeux dans leurs actions.

L'observation territoriale ainsi que l'évaluation du contrat de ville sont des outils intéressants en ce qu'ils peuvent intégrer une focale égalité F/H et produire des pistes d'actions. En 2018, l'évaluation des actions sur la pratique sportive des jeunes filles a permis de partager, par exemple, avec les acteurs du sport, un besoin de formation aux questions d'égalité F/H. La restitution de l'évaluation nous donnera l'occasion d'aborder ces questions avec élus et partenaires.

Cependant, nous nous confrontons aussi à des résistances. Cela peut relever d'une forme de concurrence entre les demandes sociales dans les quartiers, ou carrément d'un déni des inégalités. Par ailleurs nous faisons face aussi fréquemment à des amalgames entre sexisme et quartier populaire ou origine ethnique.

Olivier Pipard : Nous mettons en garde contre le risque de réduire la problématique de l'égalité à des quotas de bénéficiaires : l'indicateur de la répartition F/H dans les actions n'est absolument pas suffisant pour déterminer si l'action a un impact. Par exemple, les femmes impliquées dans l'action de l'Université populaire des parents répondent systématiquement à la question « Où sont les papas ? » par : « À la maison, avec les enfants, c'est comme cela qu'ils nous aident. Et lorsque nous revenons à la maison, on parle ensemble de ce que nous faisons ici. Ils sont donc là, dans l'action, avec nous ! » De la même manière, la réduction de la question à celle de la parité est très problématique. En effet, permettre une présence d'une catégorie préalablement exclue sans lui donner un accès au pouvoir revient à continuer à l'exclure, voire même à totalement la neutraliser, puisqu'elle n'a plus l'« argument » de ne pas être dans le lieu de pouvoir ! D'où la priorité d'agir avant tout sur les postures et sur les stéréotypes. L'enjeu essentiel est d'influer la mécanique sexiste, de casser la « discrimi-machine » qui est à l'œuvre et qui s'autoalimente en permanence.

Un mot de conclusion ? Un message à faire passer ?

Olivier Pipard : Ne cédon pas au fatalisme ! Certes, la mécanique à l'œuvre dans les inégalités entre les femmes et les hommes est très ancrée, mais cela ne signifie pas qu'elle ne peut pas évoluer. Comme un cargo, une légère inflexion de la direction peut faire dévier le point d'arrivée de manière très importante ! Donc gardons à l'esprit que l'interdépendance et la coopération entre acteurs locaux sont des éléments essentiels de la démarche. ■

Anne-Laure Carrier
et Olivier Pipard

1 - Charte à retrouver sur le site internet de l'association française du Conseil des communes et régions d'Europe.

2 - Le Cortecs est le Collectif de recherche transdisciplinaire esprit critique et sciences. Il vise la transmission des divers aspects de la pensée critique ou sceptique, ainsi que la mise en réseau de toutes les personnes étudiant ou travaillant sur un sujet relatif à l'élaboration, à l'usage ou à la diffusion de la pensée critique.